

# POLITIQUE D’AFFICHAGE PUBLICITAIRE DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE BROMONT

## 1. OBJECTIF

Fixer des normes entourant l’affichage publicitaire dans les installations récréatives de Bromont.

## 2. GESTIONNAIRE DE LA POLITIQUE

Le Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire (SLSCVC) est responsable de l’application de la politique. Toute demande d’affichage doit lui être transmise.

## 3. ESPACES D’AFFICHAGE PUBLICITAIRE

### Aréna

- Surfaceuse;
- Surface glacée;
- Mur nord de la patinoire;
- Tableaux d’affichage intérieurs (hall d’entrée, aire vitrée passerelle et entrée porte F).

### Terrain de soccer synthétique

- Clôture côté est du terrain.

### Terrains de tennis

- Clôture côté est du terrain.

### Terrain de balle parc Grégoire

- Clôture côté est du terrain.

### Parc de planche à roulettes

- Structure d’affichage.

## 4. ÉCHÉANCES

### Aréna

La durée de l’affichage est de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Le paiement total des 3 années sera exigé à la signature du contrat et avant l’affichage. L’installation est effectuée entre le 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> août. Dans le cas des tableaux d’affichages intérieurs, l’affichage peut débuter à des dates variées pour une durée d’un mois.

### Terrain de soccer synthétique et terrain de tennis

La durée de l’affichage est de 30 semaines à partir du 15 avril.

### Terrain de balle et parc de planche à roulettes

La durée de l’affichage est de 30 semaines à partir du 15 avril.

## 5. GESTION DES REVENUS

50% des revenus générés par la location d'espaces publicitaires sera distribué au prorata du nombre de participants aux organismes accrédités partenaires et affiliés, selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville de Bromont, qui utilisent les installations concernées.

## 6. CONTENU PUBLICITAIRE

Le SLSCVC se garde le droit de refuser toute publicité haineuse, discriminatoire, diffamatoire ou de mauvais goût. Les espaces gratuits sont réservés aux organismes reconnus selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville de Bromont pour la diffusion de biens et services en loisir, sport, culture, vie communautaire et plein air.

## 7. PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

### SLSCVC :

- Rédaction d'un contrat de location d'espace publicitaire;
- Approbation des épreuves;
- Installation / désinstallation des publicités;
- Gestion des revenus.

### Annonces :

- Graphisme (dont le contenu doit être préalablement approuvé par la Ville);
- Production de l'affiche;
- Livraison de l'affiche au SLSCVC (Aréna de Bromont, 20 rue John-Savage);
- Paiement.

L'affiche publicitaire est la propriété de l'annonceur qui doit en assurer le remplacement au besoin.

## 8. SPÉCIFICATIONS ET TARIFS

### 8.1 Aréna de Bromont

Aréna de Bromont	Nombre d'espaces disponibles	Type d'affichage autorisé	Type de matériaux autorisés	Dimensions autorisées	Tarif annuel
Mur nord patinoire	36	Logo et texte	Coroplast	4 pi X 8 pi	320 \$ (10 \$ /pi <sup>2</sup> )
Surface glacée	6	Logo et texte	Peinture latex	60 pi <sup>2</sup>	900\$ (15 \$/pi <sup>2</sup> ) Pochoir et peinture en sus
Surfaceuse	2 1	Logo et texte	Pellicule autocollante	1 x 30 pi <sup>2</sup> 1 x 10 pi <sup>2</sup>	900 \$ 300 \$ (30 \$ /pi <sup>2</sup> )
Tableaux d'affichage (hall, aire vitrée passerelle, entrée porte F)	3	Affiches / dépliants	Papier	11 po X 17 po max	100\$ / mois Gratuit pour les organismes accrédités partenaires et affiliés*

\* Selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Bromont

## 8.2 Terrain de soccer synthétique Germain-Désourdy

Terrain de soccer synthétique Campus G-Désourdy	Nombre d'espaces disponibles	Type d'affichage autorisé	Type de matériaux autorisés	Dimensions autorisées	Tarif annuel
Clôture côté est	4	Logo et texte	Voir note 1	4 pi x 8 pi	320 \$ (10 \$ pi <sup>2</sup> )

## 8.3 Terrain de balle parc Grégoire

Terrain de balle parc Grégoire	Nombre d'espaces disponibles	Type d'affichage autorisé	Type de matériaux autorisés	Dimensions autorisées	Tarif annuel
Clôture côté est	5	Logo et texte	Voir note 1	4 pi x 8 pi	320 \$ (10 \$ pi <sup>2</sup> )

## 8.4 Parc de planche à roulettes

Parc de planche à roulettes	Nombre d'espaces disponibles	Type d'affichage autorisé	Type de matériaux autorisés	Dimensions autorisées	Tarif annuel
Structure d'affichage	2	Logo et texte	Voir note 1	4 pi X 8 pi	320 \$ (10 \$ pi <sup>2</sup> )

Note 1 : Selon l'Article 369, chap. 20 du Règlement de zonage #876-2003 de la Ville de Bromont, les matériaux autorisés pour affichage extérieur sont :

- Bois peint, teint ou vernis;
- Panneau d'uréthane haute densité (simili-bois);
- Métal;
- Plexiglas;
- Matériaux s'apparentant aux matériaux ci-dessus (Folia, Alto, Alcobest, etc).

## 9. DEMANDE D'AFFICHAGE

Veillez remplir et acheminer le formulaire «Demande d'affichage publicitaire»